

Mairie de MOREE
28, rue des Prés - 41160 MOREE

Tél : 02.54.89.15.15

Mail : contact@moree41.fr



Lundi – Mercredi – Vendredi

Sur rendez-vous :
au 02.54.89.15.15
ou <https://rendez-vousonline.fr>

PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITE



IMPORTANT: présenter obligatoirement les originaux accompagnés de leurs copies.

Aucun dossier incomplet ne sera traité et le rendez-vous sera reporté

La procédure de demande

Vous pouvez effectuer votre pré-demande ANTS sur le site <https://ants.gouv.fr/>, ou vous adresser à [France Service](#). Une fois muni de la pré-demande (ou du numéro de la pré-demande), vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour finaliser votre dossier avec les pièces justificatives et les timbres fiscaux achetés en ligne ou dans un bureau de tabac.

Attention : en raison de la prise d'empreintes digitales, le demandeur et le mineur doivent impérativement être présents lors de l'instruction et au retrait.

Les cartes d'identité délivrées à compter du 1er janvier 2004 à des personnes majeures sont automatiquement prolongées de 5 ans. Cependant, certains pays n'acceptent pas cette prolongation (voir le site: <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI>). Il faudra alors **fournir une attestation de voyage (par l'agence de voyage, un billet d'avion ou un billet de train)**

Les délais de traitement

Le délai de traitement est variable en fonction des périodes de l'année ; prévoir plusieurs semaines. Le demandeur est averti par sms de l'arrivée de sa pièce d'identité sur le lieu du dépôt de la demande où il doit la **retirer dans un délai maximum de trois mois sur RDV obligatoirement**, muni d'un justificatif d'identité avec photo, du récépissé de la demande et de **l'ancienne CNI ou passeport qui doit être obligatoirement restituée dans le cas d'un renouvellement**. **Toute pièce non retirée dans un délai de 3 mois est détruite automatiquement.**

	MAJEURS (carte nationale d'identité valable 10 ans et passeport valable 10 ans)	MINEURS (carte nationale d'identité valable 10 ans et passeport valable 5 ans)
CARTE D'IDENTITE	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (voir planche photographique sur le site : https://www.service12ublic.fr/garticuliers/vosdroits/F10619)	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (voir planche photographique sur le site: https://www.service-public.fr/12articuliers/vosdroits/F10619)
	<input type="checkbox"/> ancienne carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> copie d'acte de naissance si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDEC (voir liste des villes adhérentes) <input type="checkbox"/> justificatif de domicile récent au nom et prénom du demandeur (Original+ Photocopie) : facture électricité, gaz, eau, téléphone où taxe foncière, taxe d'habitation, avis d'impôts (pas d'échéancier, ni d'avis d'échéances) <input type="checkbox"/> pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + titre d'identité original + attestation sur l'honneur d'hébergement en indiquant depuis + de 3 mois <p style="text-align: center;">EN CAS DE PERTE OU DE VOL</p> <input type="checkbox"/> déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 25 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac) <input type="checkbox"/> autres pièces justificatives à fournir (permis de conduire, carte vitale avec photo)	<input type="checkbox"/> ancienne carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> copie d'acte de naissance si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDEC (voir liste des villes adhérentes) <input type="checkbox"/> justificatif de domicile récent (facture électricité, gaz, eau, téléphone, taxe foncière, taxe habitation, avis d'impôts) (pas d'échéancier, ni d'avis d'échéance) au nom et prénom du parent présent muni de sa pièce d'identité le jour du dépôt du dossier. <input type="checkbox"/> garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité de chaque parent + jugement de garde alternée <input type="checkbox"/> pour les parents divorcés ou séparés : jugement de divorce ou convention <p style="text-align: center;">EN CAS DE PERTE OU DE VOL</p> <input type="checkbox"/> déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 25 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr où dans un bureau de tabac) <input type="checkbox"/> autres pièces justificatives à fournir (permis de conduire, carte vitale avec photo)
PASSEPORT	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (voir planche photographique sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619)	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois, conforme aux normes (voir planche photographique sur le site: https://www.service-public.fr/garticuliers/vosdroits/F10619)
	<input type="checkbox"/> ancien passeport <input type="checkbox"/> carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> copie d'acte de naissance si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDEC (voir liste des villes adhérentes) <input type="checkbox"/> justificatif de domicile récent au nom et prénom du demandeur (Original+ Photocopie) facture électricité, gaz, eau, téléphone, taxe foncière, taxe d'habitation, avis d'impôts, (pas d'échéancier, ni d'avis d'échéances) <input type="checkbox"/> Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + titre d'identité original + attestation sur l'honneur d'hébergement en indiquant depuis + de 3 mois <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 86 € (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac)	<input type="checkbox"/> ancien passeport <input type="checkbox"/> carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> copie d'acte de naissance si précédent titre d'identité périmé depuis + de 5 ans, sauf si commune de naissance reliée à COMEDEC Liste des villes adhérentes <input type="checkbox"/> justificatif de domicile récent (facture électricité, gaz, eau, téléphone, taxe foncière, taxe habitation, avis d'impôts) (pas d'échéancier, ni d'avis d'échéance) au nom et prénom du parent présent muni de sa pièce d'identité le jour du dépôt du dossier. <input type="checkbox"/> garde alternée : justificatif de domicile + pièce d'identité de chaque parent + jugement de garde alternée <input type="checkbox"/> pour les parents divorcés ou séparés : jugement de divorce ou convention <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 17 € pour mineurs âgés de - de 15 ans (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr où dans un bureau de tabac) <input type="checkbox"/> timbre fiscal de 42 € pour mineurs âgés de 15 à 17 ans (achat sur internet https://timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac)

DOCUMENTS ORIGINAUX SUPPLEMENTAIRES A PRODUIRE SELON CAS DE FIGURE CI-DESSOUS

DEUXIEME NOM - Situation matrimoniale

- pour** une personne mariée : acte de mariage de - de 3 mois ou copie d'acte de naissance de - de 3 mois avec mention de mariage
- nom d'usage de l'ex-conjoint : jugement de divorce qui stipule le maintien du nom d'usage

- pour** une **personne** veuve : acte de décès du conjoint

NATIONALITE FRANCAISE

- décret de naturalisation ou certificat de nationalité française

TUTELLE-CURATELLE

- jugement de tutelle ou décision de justice attestant la qualité de tuteur (présence du tuteur obligatoire)
- jugement de curatelle